SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

**MUNICIPALITÉ DE**
**SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS**

Aux contribuables de la susdite Municipalité

MRC Matawinie ENTREPRENANTE DE NATURE!

**AVIS PUBLIC**

**DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**
**À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME N^os^ 2024-006 ET 2024-007**

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE par le soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité, que lors de la séance devant être tenue à 20 h le 11 mars 2024, au lieu ordinaire des délibérations, le conseil de la susdite Municipalité doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2024-006

### NATURE ET EFFET

Demande de dérogation mineure à l'article 6.2.4, paragraphe c) du Règlement de zonage n° 574-96 destinée à :

- Permettre l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée par l'ajout d'un garage attaché situé à 4,85 mètres de la ligne arrière de terrain, alors que la norme édictée fixe la marge arrière minimale à 7,0 mètres.

Demande de dérogation mineure à l'article 6.1.7 du Règlement de zonage n° 574-96 destinée à :

- Permettre l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée par l'ajout d'un garage attaché dont la façade n'est pas orientée parallèlement à la rue, alors que la norme édictée exige qu'une habitation soit construite de façon à avoir la façade principale orientée parallèlement à la rue.

### RAISON ALLÉGUÉE

La forme irrégulière du terrain et la localisation de la résidence actuelle limite les possibilités d'agrandissement.

### IDENTIFICATION DU SITE VISÉ

Sur un terrain situé au 1400-1402, chemin de la Ligne-Frédéric (lot 5 358 833, du cadastre du Québec), à l'intérieur des limites de la zone Vi1-3.

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2024-007

### NATURE ET EFFET

Demande de dérogation mineure à l'article 10.1.4, paragraphe c) du Règlement de zonage n° 574-96 destinée à :

- Autoriser la plantation d'une haie dont la hauteur s'élève à 2,44 mètres à moins de 6,10 mètres du pavage de la rue Girard, alors que la norme édictée fixe la hauteur maximale permise pour une haie à 1,2 mètre lorsqu'implantée à 6,10 mètres et moins du pavage d'une rue.

### RAISON ALLÉGUÉE

La propriété étant située sur un lot d'angle, le demandeur souhaite assurer une plus grande intimité dans la cour.

### IDENTIFICATION DU SITE VISÉ

Sur un terrain situé au 2000, rue Bellerose (lot 6 483 862, du cadastre du Québec), à l'intérieur des limites de la zone Re4-7.

**LORS DE CETTE SÉANCE, TOUT INTÉRESSÉ POURRA SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE.**

**DONNÉ** à Saint-Félix-de-Valois, ce vingt-troisième jour du mois de février deux mille vingt-quatre.

Jeannoé Lamontagne
Directeur général/Greffier-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et en ligne sur le site internet de la Municipalité : www.st-felix-de-valois.com, entre 10 h et 12 h, le vingt-troisième jour du mois de février deux mille vingt-quatre.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce vingt-troisième jour du mois de février deux mille vingt-quatre.

.

Jeannoé Lamontagne
Directeur général/Greffier-trésorier